3419

2021-04-06 07:38:56

Type de milieu applicable	CI.1

Attention! Des dispositions particulières s'appliquent à votre zone.

Lotissement			
	Type de structure	Minimum	Maximum
A Largeur d'un lot (m)	Isolé		
_	Jumelé	N.O.	
	Contigu		
B Superficie d'un lot (m²)	Isolé		
	Jumelé		
	Contigu	* 6	

Impla	antation d'un bâtiment	400		
			Minimum	Maximum
Α	Marge avant (m)			
В	Marge avant secondaire (m)	→		
C	Marge latérale (m)			
D	Marge arrière (m)			
E	Front bâti sur rue (%)			
F	Emprise au sol du bâtiment (%)			
	Type de structure	Isolé	Jumelé	Contigu
	1 logement			
	2 ou 3 logements			
	4 logements ou plus			
	Habitation collective (H2)			
	Habitation (H3)			
	Autre usage			
	Autre usage			

Implantation d'un bâtiment agricole		
	Minimum	Maximum

Α	Marge avant (m)
В	Marge avant secondaire (m)
С	Marge latérale (m)
D	Marge arrière (m)
	Marge de recul d'une ligne de terrain adjacente à un type de milieux de catégorie T2, T3, T4 T5 ou T6 (m)

		Type de structure	Minimum	Maximum
Α	Largeur d'un bâtiment (m)	Isolé		
		Jumelé	\$. <1\(\theta\)	
		Contigu		
В	Superficie de plancher (m²)	ET CO		
С	Nombre d'étages	*		2
D	Hauteur d'un bâtiment (m)			
Е	Hauteur d'un étage (m)	Rez-de-chaussée		
	(Autres étages		
F	Hauteur du plancher du rez-de-chaussée (m)	Habitation (H)		
		Autre usage		
G	Plan angulaire (degré)			Non applicable
Н	Largeur d'un plan de façade principale (m)			
1	Ouverture d'une façade principale au rez-de-chaus- sée (%)	Habitation (H)		
		Autre usage		
J	Ouverture d'une façade principale aux autres étages	(%)		
K	Largeur d'une façade aveugle au rez-de-chaussée (r	n)		
	Matériaux de revêtement autorisés			
L	Recul d'un garage par rapport au plan de façade prir	ncipale (m)		
M	Hauteur d'une porte de garage (m)			
Ν	Superficie de plancher des étages supérieurs à 24 m	n (m²)		
0	Retrait avant des étages (m)	Hauteur entre 10 m et		

		Hauteur supérieure à 24 m
Р	Marge latérale et arrière des étages (m)	Hauteur supérieure à 12 m
		Hauteur supérieure à 24 m
Q	Distances entre deux sections de grande hauteur	d'un bâtiment (m)

Amé	nagement d'un terrain			
			Minimum	Maximum
A	Proportion d'un terrain en surface végétale (%)			
B	Proportion d'une cour avant ou avant secondair	e en surface végétale (%)	×10	
	Proportion d'un terrain en surface carrossable (%)		
	Bande tampon	17 18 C	Type de milie	ux adjacent
	A	\$ C		
	В	, (
	С			
	D			
	E			
	Entreposage extérieur autorisé			
	Étalage extérieur autorisé			

Stati	onnement				
		Cour avant	Cour avant secon- daire	Cour latérale	Cour arrière
	Emplacement d'une aire de stationnement				
	Emplacement d'une aire de chargement et déchargement				
				Minimum	Maximum
A	Empiètement de l'aire de stationnement devant la façade principale avant (%)				
B Largeur de l'entrée charretière (m)					
	Nombre minimum de cases			Minimum	
	Usage principal de la catégo-	Par logement			
	rie d'usages « Habitation (H)»	Par chambre			
		Pour visiteur (bât. chambres et plus)	de 10 logements ou 10		
		Usage additionnel			

Autre usage	Usage principal
	Usage additionnel
	Aire de rassemblement

Utilisation des cours et des toits

Utilisation des cours et des toits autorisée

Bâtiment d'habitation de 1 à 3 étages

Autre bâtiment

Minimum Maximum

Emprise au sol des constructions accessoires (%)

Emprise au sol des constructions accessoires (%)

Hauteur d'une porte de garage d'un bâtiment accessoire (m)

Affichage

B

Affichage autorisé

Usages et densité d'occupation Usages spécifiquement autorisés Centre d'entraide et de ressources communautaires (incluant ressources d'hébergement, de meubles et d'alimentation) (6534), maison des jeunes (1522), service de garderie (prématernelle, moins de 50 % de poupons) (6541), maison pour personnes en difficulté (6542), pouponnière ou garderie de nuit (6543), activité culturelle (bibliothèque, musée, salle d'exposition, etc.) (711), loisirs et autres activités culturelles (7990), église, synagogue, mosquée et temple (6911), centre communautaire ou de quartier (6997), autres lieux d'assemblée pour les loisirs (7219), association civique, sociale et fraternelle (6994), camp de groupe et camp organisé (752) Usages spécifiquement prohibés E1

Autres dispositions particulières